

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 482

présenté par
M. Robiliard

à l'amendement n° 469 du Gouvernement

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Respect du principe du contradictoire.